

## GENEDIS

SAS au capital de 3.660.000 euros  
Siège social : Z.I. Route de Paris  
14120 MONDEVILLE  
345 130 512 RCS CAEN

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2011

La soussignée :

- **ACTIS SNC**,  
Propriétaire de ..... 240.000 actions  
Représentée par Monsieur Louis LEGORJU,  
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

En sa qualité d'associé unique détenant la totalité des actions composant le capital social de la société GENEDIS,

Monsieur Gérard DOREY intervenant également aux présentes en sa qualité de président de la société GENEDIS,

Après avoir :

➤ indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

#### En matière ordinaire

- 
- constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
  - pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

➤ pris connaissance des documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 ;
- le rapport de gestion ;
- le rapport général du commissaire aux comptes ;
- le texte des décisions proposées.

Etant précisé que la société KPMG SA, commissaire aux comptes de la société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de sa mission,

S'est prononcé sur les décisions suivantes :

---

### **TROISIEME DECISION**

Après avoir examiné le montant des capitaux propres de la société au 31 décembre 2010 qui s'élève à 18.834.611 euros pour un capital social de 3.660.000 euros, l'associé unique constate la reconstitution des capitaux propres de la société à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

**Cette décision est adoptée par l'associé unique.**

### **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au président, à Monsieur Jean-Claude LE NECHET et à Madame Carine ZIMOLONG, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes ...);
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

**Cette décision est adoptée par l'associé unique.**

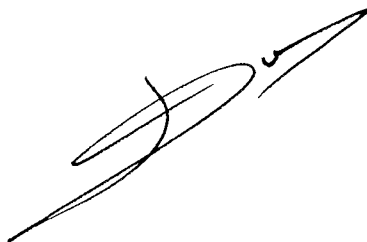
Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique et par le président.

Fait à Massy, le 30 juin 2011.

**Gérard DOREY**  
Président

**ACTIS**  
Associé

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.